Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 029-212902407-20260605-33_2026-DE

ROSNOËN

Commune de Rosnoën
Conseil Municipal du 5 juin 2026

Délibération 33/2026

Date de publication : 8 juin 2026

L'an **deux mille vingt-six**, le **vendredi 5 juin 2026** à 19h, les membres du conseil municipal de la commune de ROSNOEN, se sont réunis à la Mairie, légalement convoqués, sous la présidence du Maire, Mickaël KERNEIS.

Membres :
En exercice : 15 **Présents : 13** **Votants : 14**

Présents : M. KERNEIS – Mme LE GUIRRIEC-MORVAN – M. MARC – Mme PORTIER – M. AUFFRET R. – M. LE RU – M. MILIN – Mme MAGUEUR-BLEUNVEN – M. MULLER – Mme MULLER – M. AUFFRET A. (arrivée à 19h15) – Mme FAURE-CONORTON – M. RANNOU (arrivée à 19h09)

Absents avec procuration : Mme GOARIN (procuration donnée à Mme LE GUIRRIEC-MORVAN)

Absents sans procuration : Mme Patricia LANCIEN

Secrétaire de séance : M. AUFFRET R.

-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-

33/2026 Approbation de la convention CAF d'objectifs et de financement ALSH extrascolaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la commune de Rosnoën propose aux familles les services d'un accueil extrascolaire,

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 029-212902407-20260605-33_2026-DE

Considérant que la précédente Convention d'Objectifs et de Financement signée entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la commune de Rosnoën couvrait la période 2022 - 2025

Considérant la nécessité de renouveler la Convention pour la période 2026 - 2029 avec la CAF du Finistère

M. le Maire propose que le Conseil Municipal l'autorise à signer la convention en question.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident d'autoriser le Maire à signer la convention précitée, à l'unanimité.

Affiché 8 juin 2026

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. KERNEIS

MAIRIE DE ROSNOËN (SUD-FINISTERE)

Le secrétaire,
M. AUFFRET Ronan